

PRESENTS :

Mme Poulin Ch., Bourgmestre-Présidente ;
MM. Bultot Ph., Goffin S., Preyat N. et Liessens M. (à partir du point 2) – Echevins ;
M. A. Navaux, Président du C.P.A.S.
MM. Leclercq L., Bédoret V., Selvais B., Vandeneucker K., Bogaerts E., Revers L-H. Geubel M., Chintinne Th., Filbiche M., Dispa Th., Gouverneur A., Liessens Th., Henrard L., Martens A., Bernard G., Dechamps Ph., Bolle J-N., Belle Z. et Brousmiche L. (à partir du point 3) – Conseillers ;
M. C. Goblet – Directeur Général.

EXCUSÉE :

Mme Leclercq N.

ABSENT :

M. Leroy Th. pour le point 1.

SEANCE PUBLIQUE

1. 2.075.1.077.7 - Procès-verbal de la séance du 27.01.2020 : approbation

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 janvier 2020.

M. Liessens M. entre en séance.

2. 2.075.16 - Installation d'un Conseiller communal suppléant

Monsieur Laurent Brousmiche, né à Charleroi le 08 novembre 1972, domicilié à 5651 Walcourt, section de Lanefte, rue d'Hanzinne 69, entre en séance et, sur invitation de Madame la Présidente, prête entre ses mains, en séance publique, le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Monsieur Laurent Brousmiche est déclaré installé comme Conseiller communal en remplacement de Monsieur Thomas Leroy dont il achèvera le mandat.

A la suite de cette modification, le tableau de préséance dont il est question à l'article L1122-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation s'établit comme suit : 1) Leclercq L., 2) Poulin Ch., 3) Bédoret V., 4) Goffin S., 5) Selvais B., 6) Leclercq N. 7) Vandeneucker K., 8) Bogaerts E., 9) Revers L-H., 10) Geubel M., 11) Chintinne Th, 12) Filbiche M., 13) Bultot Ph., 14) Preyat N., 15) Dispa Th., 16) Liessens M., 17) Gouverneur A., 18) Liessens Th., 19) Henrard L., 20) Martens A., 21) Bernard G., 22) Dechamps Ph., 23) Bolle J-N., 24) Belle Z. et 25) Brousmiche L..

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province et à Monsieur Laurent Brousmiche pour information.

M. Brousmiche entre en séance.

3. 2.075.15 - Représentation de la Ville – Modifications :

3.1. 2^{ème} Commission

DECIDE :

De désigner M. Laurent Brousmiche en qualité de membre de la 2^{ème} Commission (Compétences de M. le 1er Echevin) en remplacement de Monsieur Thomas Leroy.

3.2. 3^{ème} Commission

DECIDE :

De désigner M. Laurent Brousmiche en qualité de membre de la 3^{ème} Commission (Compétences de M. le 2^{ème} Echevin) en remplacement de Monsieur Thomas Leroy.

3.3. 4^{ème} Commission

DECIDE :

De désigner Mme Aline Martens en qualité de membre de la 4^{ème} Commission (Compétences de M. le 3^{ème} Echevin) en remplacement de Monsieur Thomas Leroy.

4. 1.842.078.1 - « Semaine de l'Intergénération » 2020 – Charte

DECIDE:

- D'adhérer à l'évènement « Semaine de l'Intergénération » 2020.
- De signer la charte entre la Ville, responsable de l'opération, et l'asbl Entr'âges, chargée de coordonner ladite opération.

5. 1.82 - Agence de Développement Local : rapport d'activités

DECIDE :

- D'approuver le rapport d'activités 2019 de la régie communale ordinaire de l'Agence de Développement Local.
- De transmettre ledit rapport au Service Public de Wallonie - Direction Générale Opérationnelle Economie, Emploi et Recherche.

6. 1.842.4 - Emploi des travailleurs handicapés : rapport annuel

PREND CONNAISSANCE du rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au 31/12/2019 mentionnant que l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein de la Ville de Walcourt est rencontrée.

7. 2.078.51 - Subsides 2020 : manifestations – Intervention dans les frais des services incendie

DECIDE :

- De rembourser la moitié du montant des éventuelles factures relatives à l'intervention des services d'incendie aux comités associatifs de l'entité organisateurs pour les manifestations suivantes :
 - Brûlage des pailles à Berzée (carnaval);
 - Feu d'artifice de Thy-le-Château (ducasse) ;soit respectivement : la société de Gilles «Les Gais Lurons » de Berzée et le Comité des Jeux Anciens et des Voltigeurs de Thy-le-Château, sous réserve que ces derniers fournissent à la Ville une copie de la facture des pompiers y relative et la preuve du paiement de celle-ci.
- D'imputer la présente dépense à l'article 763/331-01 du budget ordinaire de l'exercice en cours.

8. 2.078.1 - Décisions des autorités de tutelle – Prise de connaissance :

8.1. Assurances – Conclusion de divers contrats

PREND CONNAISSANCE du courrier de la Directrice générale du SPW Intérieur et Action sociale du 19/12/2019 informant la Ville que la délibération du 07/11/2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de services ayant pour objet « Conclusion de divers contrats d'assurance », n'appelle aucune mesure de tutelle et qu'elle est donc devenue pleinement exécutoire.

8.2. Walcourt, extension de l'Administration : assistance à maîtrise d'ouvrage – Mission au BEP

PREND CONNAISSANCE du courrier de la Directrice générale du SPW Intérieur et Action sociale du 13/01/2020 informant la Ville que la délibération du 05/12/2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché passé dans le cadre du contrôle in house ayant pour objet « Extension de l'administration communale – convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage », n'appelle aucune mesure de tutelle et qu'elle est donc devenue pleinement exécutoire.

9. 1.777.614 - Sacs poubelles pour les ménages – Marché

DECIDE :

Article 1

Il sera passé un marché – dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 28.515 € – ayant pour objet la fourniture de sacs poubelles en polyéthylène.

Le montant indiqué à l'alinéa qui précède a valeur d'indication, sans plus.

Article 2

Le marché dont il est question à l'article 1 sera passé par facture acceptée conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.

Article 3

Le marché dont il est question à l'article 1 sera conclu pour une période allant du lendemain de la notification du marché jusqu'au 31 mars 2021.

Article 4

Le marché dont il est question à l'article 1 sera un marché à bordereaux de prix. Il n'y aura pas de révision de prix.

Article 5

Le marché dont il est question à l'article 1 sera financé par prélèvement à l'article 876/124-04 du budget ordinaire de l'année concernée.

10. 1.788 - Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2018-2019 : prolongation 2020

DECIDE :

D'approuver la prolongation 2020 du plan stratégique de sécurité et de prévention 2018-2019 et de signer le formulaire de modification 2020.

11. 2.073.511.1 - Walcourt, rue des Bergeries – Blocs RTG : acquisition et acte authentique

DECIDE :

- D'acquérir pour cause d'utilité publique les 2 blocs RTG appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), localisés sur les biens cadastrés actuellement 1^{ère} Division Section B n°10D2 pie d'une contenance de 52a 33ca et 10C2 pie d'une contenance de 22a 92ca, et nouvellement cadastrés section B n°10E2 d'une contenance de 75a 25ca, situés, pour le bloc A, rue des Bergeries 4b et pour le bloc B, rue des Bergeries 4 à 5650 Walcourt, suivant le plan levé et dressé le 25/10/2014, modifié le 16/01/2020, sous référence PRECAD 93088/10124, par Monsieur Stéphane GOLLIER, Géomètre-Expert-Immobilier, au prix de 200.000€ plus les frais.
- D'approuver et de signer l'acte authentique établi par Maître CAMBIER Baudouin.
- De charger le Collège communal des démarches administratives dans ce cadre, à savoir :
 - désigner Madame Christine Poulin, Bourgmestre, Monsieur Cédric Goblet, Directeur Général et Madame Stéphanie TAYMANS, Directrice Financière, pour la signature de l'acte établi par Maître CAMBIER Baudouin.
- D'informer Maître CAMBIER Baudouin de la présente décision.
- De transmettre une copie de la présente délibération à la Directrice Financière.

12. 1.851 - Enseignement – Plan de pilotage : convention d'accompagnement et de suivi

DECIDE :

- D'approuver et de signer les conventions d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la troisième phase des plans de pilotage, entre la Ville et le CECP, concernant les écoles communales des Eoliennes, des Charmilles et des Fontaines.
- De transmettre une copie de la présente délibération au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

HUIS CLOS